

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
ASIOR  
LEGISALTURE 2021 – 2026**

Casino d'Orbe, le 21 juin 2021 à 19h30

Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres,

Je déclare ouverte la cérémonie d'installation des organes de l'Association ASIOR.

**1<sup>ère</sup> partie, par le préfet :**

1. Appel
2. Assermentation du Conseil intercommunal
3. Election du/de la Président/e du Conseil intercommunal
4. Election du/de la Secrétaire du Conseil intercommunal
5. Election du Comité de direction
6. Election du Président du Comité de direction
7. Assermentation du Comité de direction
8. Adoption du procès-verbal d'installation

**2<sup>e</sup> partie, par le président du conseil intercommunal :**

9. Election du/de la vice-présidente du Conseil intercommunal
10. Election des scrutateurs/trices et des scrutateurs/trices suppléants/es
11. Nomination de la commission de gestion
12. Divers

Je rappelle vos statuts qui précisent :

Les membres des organes doivent avoir la qualité de membre d'un exécutif et d'un législatif des communes membres de l'association.

## 1. Appel

Sur 10 communes membres, 10 sont présentes.

Conformément aux statuts, la majorité absolue des membres et du nombre de voix est atteinte.

Pour le bon déroulement des opérations, je prie Mme Christine Etter (Vuiteboeuf) de fonctionner comme secrétaire provisoire.

Je désigne comme scrutateurs MM.

## 2. Assermentation des membres du Conseil intercommunal

Mesdames et Messieurs,

Après la lecture du serment, chacun de vous, à l'appel de son nom lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

L'assemblée est priée de se lever :

*Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens intercommunaux et remplir avec intégrité et exactitude la fonction pour laquelle vous avez été désignés.*

Je prie la Secrétaire de procéder à l'appel.

Est-ce que tous les délégués ont été appelés ?

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil intercommunal jusqu'au au 30 juin 2026

### 3. Election du/de la Président/e du Conseil intercommunal

Mesdames, Messieurs,

**Art. 89**

*<sup>1</sup> Après la prestation du serment par les membres du conseil intercommunal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonctions.*

Pour cette élection et les suivantes, je vous rappelle l'Article 11 de la LC qui précise :

**Art. 11**

*<sup>1</sup> Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.*

*<sup>2</sup> En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.*

*<sup>3</sup> Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.*

J'attends vos propositions :

- M. Arnold Poot est élu tacitement

### 4. Election du Secrétaire du Conseil intercommunal :

J'attends vos propositions :

- Mme Christine Etter est élue tacitement.

## 5. Election du Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de 10 membres. Un membre par commune.

J'attends vos propositions :

<b>L'Abergement</b>	Sophie Dumoulin
<b>Agiez</b>	François Vallotton
<b>Arnex</b>	Sébastien Meylan
<b>Les Clées</b>	Gérard Conod
<b>Lignerolle</b>	Olivier Petermann
<b>Montcherand</b>	Dominique Wittwer
<b>Orbe</b>	Myriam Schertenleib
<b>Rances</b>	Pierre Guignard
<b>Sergey</b>	Géraldine Welter
<b>Valeyres-sous-Rances</b>	Anne Baumann

## 6. Election du/de la Président/e du Comité de Direction

J'attends vos propositions :

Mme Myriam Schertenleib est élue tacitement.

## 7. Assermentation du Comité de Direction :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez prêté serment comme délégués de vos communes à l'association.

Je vous demande maintenant de prêter serment comme membres du comité de direction.

Je prie l'assemblée de se lever.

En plus de l'engagement que vous venez de prendre,

*Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens intercommunaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.*

Est-ce bien là ce que vous promettez :

Appel :

Je prends acte de votre promesse et je vous en félicite.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du comité de direction jusqu'au 30 juin 2026.

Je prie l'assemblée de s'asseoir.

## **8. Adoption du procès-verbal**

Je prie la Secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal.

Mise en discussion.

Les personnes qui acceptent sont priées de lever la main.

Avis contraire : néant.

Abstention : aucune.

➤ Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Préfet  
Etienne Roy

La Secrétaire  
Christine Etter